

Extrait des délibérations du conseil communautaire

Vote du compte de gestion 2020

Séance du 12/04/2021

Délibération n° 22

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 19

Absents : 21

Votants : 23

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 12 avril 2021 à 17heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 06 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, dans la salle des délibérations de la mairie de Ouangani.

Présents :

ABDOU Mohamed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ATTIBOU Zainati, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zainaba, RIDHOI Zainabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaidati, AMBDI Youssouf, RAMA Ahmed

Absents :

ABDALLAH Houssamoudine, CHANRANI Daoudou, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILIH I Inchat, HALIDI Hadidja, MADI OUSSANI Mohamadi, SAID-SOUFFOU Soula, SOUMAÏLI Mhamadi, SIKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina

Procurations :

Monsieur Madi Ousseni Mouhamadi représenté par Madame Bibi Fatumati Chanfi,

Monsieur Chanrani Daoud représenté par Monsieur Ibrahim Saïd Maanrifa,

Monsieur Soula Saïd-Souffou représenté par Monsieur Ibrahim Saïd Maanrifa,

Monsieur Houssamoudine Abdallah représenté par Madame Zainati Attibou

Secrétaire de séance : M'DALLAH Anlamati

Sur rapport de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du président,

Considérant que le quorum est fixé aux tiers des membres du conseil pendant la crise sanitaire liée au Covid-19,

Considérant qu'après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par le Trésorier Municipal, est conforme au compte administratif de la 3CO,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice budgétaire 2020, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la 3CO pour le même exercice.

Article 2 : de dire que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer le compte de gestion 2020.

Article 4 : et d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré le 12/04/2021
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Signé électroniquement par : Ibrahima SAID MAANRIFA
Date de signature : 13/04/2021
Qualité : Signature de PDF Président



**M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**